

 **Fiche de poste**

**Conseiller pédagogique**

**Circonscription de Brive rural**

**Personnel concerné**

* Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF
* Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.

**Cadre**

Placé sous l'autorité du Directeur Académique des services de l’éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (note de service n° 96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

Le CPC est affecté à plein temps auprès de l’IEN. L’exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Affectation à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

**Missions du poste**

* Accompagner les enseignants (PE T1, T2 et T3 selon le protocole académique).
* Accompagner les enseignants de la circonscription dans la mise en œuvre des programmes et /ou projets spécifiques.
* Aider à l’élaboration et l’accompagnement de projets d’écoles ou de classe.
* Concevoir et conduire des actions de formation continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles…) répondant au cahier des charges départemental et académique.
* Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l’équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions du département.
* Participer aux groupes de travail départementaux :
* Participer aux conseils Ecole Collège en tant que référent du collège de Beynat.
* Suivre les contractuels ;
* Initier et mettre en œuvre les projets Sciences (formation, planification et suivi) : ASTEP (Clémenceau-polytechnicien – FAL Pandrignes) ;
* Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d’outils et d’informations et incluant le recours aux TUIC (collaboration étroite avec l’ERUN de circonscription) ;
* Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenu au plan local, départemental, national.
* Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l’Inspecteur de l’Education Nationale.
* Représenter l’Inspecteur de l’Education Nationale à sa demande.
* Participer en coopération avec l’équipe de circonscription à la conception et à l’élaboration du tableau de bord de circonscription, à son analyse et à la définition des principaux axes de travail (actions de formation, relation avec les partenaires…).
* Mettre en place les formations et le suivi du plan Français ou Mathématiques.

**Par ailleurs, l’IEN de circonscription ayant en charge la mission « TUIC», le conseiller pédagogique sera amené à :**

* **Accompagner le plan « Ecoles numériques Corrèze » par l’intégration du numérique dans l’ensemble des formations ;**
* **Accompagner la mise en place des formations à distance M@gistère par :**
	+ Une aide à la modification des parcours proposés sur la plateforme de manière à les adapter aux réalités locales (classes multi-niveaux,…) ;
	+ La formation de l’ensemble des acteurs mobilisés ;
	+ La participation (avec le groupe de pilotage départemental constitué) aux actions de formation de type national.
* **Accompagner les expérimentations intégrant l’usage des TUIC au sein des classes des écoles de la circonscription en vue d’une communication et/ou diffusion de pratiques innovantes**

**Compétences attendues**

* Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l’école primaire.
* Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique.
* Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l’intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
* Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
* Faire preuve de bonnes capacités d’organisation.
* Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l’étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité.
* Disposer d’aptitudes à l’écoute, à l’empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.
* Maîtriser l’outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) pour un usage autonome et efficace
* Maîtriser l’outil informatique et se tenir informer des nouveautés et expérimentations en matière d’utilisation des TUIC dans le premier degré.
* Etre capable de produire et de mutualiser des ressources.

**Conditions d’exercice**

* La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
* Le conseiller pédagogique participera :
* aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l’action ou le suivi pédagogique, d’impulser une dynamique d’enseignement – en présence ou en suppléance de l’IEN dans le cadre des évaluations d’école ;
* aux réunions d’équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l’accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
* aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné) pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l’IEN ;
* aux réunions partenariales impliquant une représentation de l’équipe de circonscription et / ou de l’IEN.

Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l’IEN au regard des indicateurs de pilotage.

**IEN Circonscription de Brive rural**

**Avril 2020**